

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08. 159

L'An deux Mille Huit, le 13 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 novembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 novembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. LABIA représenté par Mme FAUQUET-MOLL
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme LEFEBVRE représentée par M. GONZALEZ
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON, M. CHABASSE, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

Mme FAUQUET-MOLL a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTI-ACCUEIL
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS N° 2, 8, 9,12 ET 13.**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de l'opération de construction du complexe multi-accueil, il a été décidé de procéder aux modifications des espaces intérieurs de la crèche afin d'améliorer la fonctionnalité des aménagements comme suit :

- Suppression d'une clôture métallique intérieure séparant le couloir de distribution et la salle de psychomotricité,
- Remplacement du garde-corps bois par un garde corps métallique situé en mezzanine au niveau du bureau de la direction,
- Remplacement de l'échelle meunière menant à la mezzanine par une échelle télescopique,
- Modification de mobiliers menuisés,
- Rehaussement de 1,5 cm de la chape sur plancher chauffant afin d'atteindre le niveau de sol fini prévu.
- Suppression d'une baignoire et installation d'une douche dans le local handicapé.
- Gaine de sortie caisse d'Allocations Familiales (CAF) et câblages pour branchement Electricité Réseau Distribution France (ERDF).

En conséquence, il s'avère nécessaire de modifier par avenants n° 1 les marchés des travaux des lots n° 2 « Gros œuvre » (Entreprise PITEL), lot n° 8 « Métallerie » (Entreprise METALLIC), lot n° 9 « Menuiseries Intérieures » (Entreprise ROUIL) lot n° 12 « Chauffage, ventilation, sanitaire » (Entreprise MISSENARD QUINT B.) et par avenant n° 2 le marché du lot n° 13 « Electricité » (Entreprise MANDIN PALISSIER), comme suit :

• **Lot N° 2 : « Gros Œuvre » - Entreprise PITEL**

Prestations en plus-value :

| | |
|---|-----------------|
| Rajout de 1,5 cm de béton liquide sur plancher chauffant 326 m ² | + 1 903,84 €HT |
| Total de l'avenant n° 1 en plus-value | + 2 276,99 €TTC |
| Montant initial du marché | 338 218,51 €TTC |
| Nouveau montant du marché | 340 495,50 €TTC |
| (soit une augmentation de 0,67 %) | |

• **Lot N° 8 : « Métallerie » - Entreprise METALLIC**

Prestations en moins-value :

| | |
|--|----------------|
| Suppression clôture métallique fixe et portillon | - 2 547,30 €HT |
|--|----------------|

Prestations en plus-value :

| | |
|---|-----------------|
| Remplacement garde-corps bois par un garde-corps Métallique | + 5 586,20 €HT |
| Total de l'avenant n° 1 en plus-value | + 3 634,52 €TTC |
| Montant initial du marché | 48 574,99 €TTC |
| Nouveau montant de marché | 52 209,51 €TTC |
| (soit une augmentation de 7,48 %) | |

• **Lot N° 9 : « Menuiseries intérieures bois » - Entreprise ROUIL**

Travaux en moins-value :

| | |
|---|----------------|
| Suppression de garde-corps, portillon échelle | - 3 701,75 €HT |
| Suppression meuble banquettes | - 3 721,70 €HT |

Prestations en plus-value :

| | |
|---|-----------------|
| Echelle télescopique Métallique | + 595,23 €HT |
| Casiers, escalier, faux plafond et coffre à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) | + 1854,10 €HT |
| Total de l'avenant n° 1 en moins-value | - 5 949,05 €TTC |

Montant initial du marché 51 566,08 €TTC

Nouveau montant du marché 45 617,03 €TTC
(soit une diminution de 11,54 %)

• **Lot n° 12 « Chauffage, ventilation, sanitaire » - Entreprise MISSENARD QUINT B.**

Travaux en moins-values :

| | |
|--|--------------|
| Suppression de l'ensemble baignoire maternelle | - 879,30 €HT |
|--|--------------|

Prestations en plus-value :

| | |
|--|---------------|
| Modification lavabo local handicapés..... | + 279,57 €HT |
| Travaux extérieur chaufferie et plomberie sanitaires | + 1416,77 €HT |

Total de l'avenant n° 1 en plus-value + 977,18 €TTC

Montant initial du marché 109 714,55 €TTC

Nouveau montant du marché 110 691,73 €TTC
(soit une augmentation de 0,89 %)

• **Lot n° 13 « Electricité » - Entreprise MANDIN PALISSIER**

Prestations en plus-value :

| | |
|--|---------------|
| Modification douche | + 390,25 €HT |
| Sortie clim Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et câbles branchement Electricité de France (EDF) | + 1497,68 €HT |

Total de l'avenant n° 2 en plus-value..... + 2 257,96 €TTC

Montant initial du marché + Avenant n° 1 85 474,41 €TTC

Nouveau montant du marché 87 732,37 €TTC
(soit une augmentation de 2,64 %)

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les avenants n° 1 aux lots n° 2, 8, 9, 12 et l'avenant n° 2 au lot n°13, relatifs à la modification des aménagements intérieurs de la crèche, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation de ces avenants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de modifier les aménagements intérieurs de la crèche,
- VU les projets d'avenants aux marchés de travaux relatifs aux lots n° 2, 8, 9, 12 et 13
- VU l'avis de la Commission des Travaux en date du 23 septembre 2008,
- VU la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 octobre 2008,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver les projets d'avenants n° 1 aux marchés conclus avec les entreprises :

- PITEL pour le lot n° 2 pour un montant de + 2 276,99 €TTC ce qui porte le montant du marché à 340 495,50 €TTC,
- METALLIC pour le lot n° 8 pour un montant de + 3 634,52 €TTC ce qui porte le montant du marché à 52 209,51 €TTC,
- ROUIL pour le lot n° 9 pour un montant de – 5 949,05 €TTC ce qui porte le montant du marché à 45 617,03 €TTC
- MISSENARD QUINT B. pour le lot n° 12 pour un montant de + 977,18 €TTC ce qui porte le montant du marché à 110 691,73 €TTC,

- d'approuver le projet d'avenant n° 2 au marché conclu avec l'entreprise :

- MANDIN PALISSIER, pour le lot n° 13 pour un montant de + 2 257,96 €TTC ce qui porte le montant du marché à 87 732,37 €TTC,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises concernées par ces avenants,

- d'imputer les dépenses sur le budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 novembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT